



Reconnaissance du droit à la fraîcheur et engagement en faveur de l'accès à des milieux de vie frais et résilients

UN MODÈLE DE RÉOLUTION POUR LES MUNICIPALITÉS

Les changements climatiques ne sont plus qu'une menace future, mais une réalité quotidienne. Au Québec, plus d'une personne sur deux affirme que sa santé a été affectée par la chaleur estivale dans son logement, au sein de son quartier ou dans sa municipalité au cours des cinq dernières années¹.

La fraîcheur : un levier d'adaptation équitable

Les municipalités sont en première ligne des effets des changements climatiques. Les épisodes de chaleur sont plus fréquents, plus longs et plus intenses, et les populations en situation de vulnérabilité en subissent les conséquences de manière disproportionnée.

L'eau potable, fraîche et accessible pour lutter contre la déshydratation

La chaleur exerce des effets directs sur la santé humaine par divers processus physiologiques : le premier précurseur étant la déshydratation. Rester hydraté·e devient alors le geste le plus important pour protéger son corps d'effets plus graves lors de fortes chaleurs.

Or, l'eau potable, fraîche et non embouteillée n'est pas toujours accessible dans les espaces publics. Au Québec, 8 personnes sur 10 disent trouver plus facilement des boissons sucrées qu'une fontaine d'eau dans les lieux publics².

Plus de 40% estiment d'ailleurs que leur municipalité n'en fait pas assez pour installer un nombre suffisant de fontaines d'eau dans les espaces publics, particulièrement dans les endroits les plus fréquentés comme les parcs, les écoles ou les rues commerciales³.

La proximité comme levier de la résilience

Beaucoup se tournent également vers leur milieu de vie pour trouver de la fraîcheur ou fuir la chaleur de leur logement. Au Québec, plus de deux personnes sur trois ont recours aux lieux publics pour se rafraîchir lors des épisodes de fortes chaleurs¹.

Les municipalités peuvent favoriser un accès plus équitable aux espaces naturels de

proximité de diverses façons : en augmentant la superficie et la qualité des espaces verts et bleus, en améliorant la sécurité, la connectivité et l'offre de mobilité autour des espaces de fraîcheur, et en investissant dans les zones plus défavorisées et avec une plus faible canopée.

Les parcs, les commerces, les centres communautaires et les bâtiments municipaux (comme les piscines ou les bibliothèques) deviennent aussi des espaces centraux pour se protéger de la chaleur. Élargir les heures d'ouverture, améliorer l'accès et assurer une meilleure disponibilité de ces espaces publics frais sont des mesures qui font une différence majeure pour réduire les impacts de la chaleur.

S'inspirer des municipalités en action pour le présent et le futur

Partout au Québec, des municipalités font déjà le choix d'investir activement dans la santé de leur population : elles augmentent l'ombrage urbain, réduisent les îlots de chaleur et créent des refuges climatiques.

Cette approche proactive pour adapter les collectivités en amont des épisodes de chaleur constitue aussi un choix stratégique pour assurer la viabilité financière des dépenses municipales.

Pour en savoir plus sur le droit à la fraîcheur : santeclimat.org/droit-a-la-fraicheur ■

RÉFÉRENCES

1. Sondage Léger mené au compte de l'ASPQ en mai 2026.
2. Sondage Léger mené au compte du Collectif Vital, une initiative de l'ASPQ, en 2022.
3. Sondage Léger mené au compte de l'ASPQ en juillet 2026.

Modèle de résolution municipale

Résolution No ____

Reconnaissance du droit à la fraîcheur et engagement en faveur de l'accès à des milieux de vie frais et résilients

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques entraînent des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses, lesquelles présentent des risques croissants pour la santé et le bien-être de la population dont des hospitalisations, des coups de chaleur et de la déshydratation ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences de la chaleur touchent plus particulièrement et de manière plus importante certaines personnes en raison notamment de leur âge, de leur état de santé ou de leur situation socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE la population passe près de 90 % de son temps dans des milieux intérieurs, que la chaleur excessive à l'intérieur des bâtiments peut présenter un risque important pour la santé et que l'accès à la climatisation peut représenter un fardeau financier pour plusieurs ménages ;

CONSIDÉRANT QUE plus d'une personne sur deux au Québec affirme que sa santé a été affectée par la chaleur estivale dans son logement, au sein de son quartier ou dans sa municipalité au cours des 5 dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la fraîcheur ne peut reposer uniquement sur des solutions individuelles et que l'adaptation des infrastructures ainsi que la création de milieux de vie frais, ombragés, confortables et sécuritaires contribuent à protéger la santé et à améliorer la qualité de vie de la population ;

CONSIDÉRANT QUE plus de deux personnes sur trois ont recours aux lieux publics pour se rafraîchir lors des épisodes de fortes chaleurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite accroître sa résilience face aux changements climatiques et assurer le bien-être de sa population par la mobilisation d'action concrètes visant la réduction de la chaleur et l'accès à la fraîcheur ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités disposent de leviers en matière d'urbanisme, de salubrité et d'entretien des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance du droit à la fraîcheur comme objectif municipal permettrait de mieux guider et planifier l'action de la Municipalité en réponse aux épisodes de chaleur, et action d'influençant la santé, le bien-être et la qualité de vie ;

IL EST PROPOSÉ par _____,
appuyé par _____ et (unanimement résolu ou
résolu à la majorité) que :

La municipalité de _____ reconnaisse le droit à la
fraîcheur comme un objectif municipal de santé, de bien-être et de qualité de vie et s'engage à intégrer
cet objectif dans ses décisions et ses interventions, notamment en ce qui concerne ses édifices, ses
parcs, ses espaces publics et ses équipements municipaux.

Pour ce faire, la Municipalité souhaite (choisir ce qui s'applique) :

- 1- Mettre en œuvre des mesures visant à réduire les îlots de chaleur et à accroître l'ombre, la canopée et le verdissement sur son territoire ;
- 2- Favoriser l'aménagement de lieux de rafraîchissement, d'ombre et de repos de proximité, notamment dans ses parcs ainsi que dans ses équipements culturels, récréatifs et communautaires ;
- 3- Faciliter l'accès de la population à des espaces municipaux frais et sécuritaires pendant les périodes de chaleur extrême ;
- 4- Élargir les heures d'ouverture des refuges climatiques, comme les bibliothèques ou les piscines, lors de périodes de fortes chaleurs ;
- 5- Améliorer l'accès à une eau potable fraîche de qualité, notamment par l'installation et l'entretien de fontaines d'eau potable dans les lieux publics municipaux ;
- 6- Protéger les ressources hydriques et favoriser une gestion optimale des eaux pluviales ;
- 7- Veiller à la salubrité et à l'adaptation de ses bâtiments municipaux afin qu'ils puissent offrir des conditions sécuritaires lors des épisodes de chaleur ;
- 8- Renforcer les mesures visant à protéger la population contre les effets de la chaleur extrême dans son plan municipal de sécurité civile ;
- 9- Soutenir les organismes communautaires avec des haltes-fraîcheur ou climatiques pour rejoindre les populations les plus vulnérables.

À propos de santé:climat et de l'ASPQ

La campagne **santé:climat** est portée par l'**Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)**, un organisme indépendant à but non lucratif qui réunit partenaires citoyens et organisationnels pour faire de la santé durable, par la prévention, une priorité.

La campagne **santé:climat** appelle à l'audace politique : faire de la santé et de la prévention un pilier stratégique de la lutte climatique. En outillant les décideurs et en valorisant les synergies et les co-bénéfices entre santé et environnement, elle positionne la santé publique au cœur de l'action climatique.

La campagne est financée dans le cadre de la stratégie santé et climat de l'ASPQ par la Fondation familiale Trottier et la Fondation AMC.